

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

N°2022-52-T1

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2022

Date de convocation du conseil d'administration : 9 décembre 2022

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Marie Pierre BERAUD SUDREAU ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean-Philippe CORDIN ; Mme Evelyne LARASSE, Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Jean-Claude GAUD ; M. Benoit SECHET ; Mme Myriam RAFFARA

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN

Membres absents : Mme Florence ASTI LAPPERRIÈRE ; Mme Hélène DROMARD ; M. Christian GORISSE ; M. Thierry GENIN ; Mme Patricia GARCIA ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS D'ÉCULLY ET LA METROPOLE DE LYON CONCERNANT LA PLATEFORME GEORIENTE

La Commune d'Écully élabore et définit la politique de la ville susceptible de répondre aux attentes des administrés de la commune.

Concernant les besoins des écullois les plus en difficulté, la Commune d'Écully missionne le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Écully dans l'élaboration et le développement de sa politique sociale.

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune et à ce titre propose un accueil inconditionnel aux administrés aux fins de les écouter, les orienter ou leur proposer un accompagnement adapté.

Dans un contexte de multiplicité des opérateurs et également de repli de certaines institutions des territoires, la Métropole de Lyon a fait le constat des difficultés d'orientation que peuvent rencontrer les professionnels vis-à-vis des publics accueillis.

Afin de simplifier le parcours des usagers, la Métropole de Lyon a développé une plateforme professionnelle GéOrienté à laquelle elle nous propose d'adhérer.

Elaborée par et pour les professionnels, cette application s'appuie sur une intelligence d'orientation qui propose de croiser les besoins et le profil d'une personne avec les solutions existantes. Pour ce faire, elle prend appui sur une base de données partagée et actualisée par les structures partenaires ou les

professionnels de la Métropole de Lyon, permettant d'atteindre au plus juste les modalités d'intervention de chaque opérateur des champs médico-sociaux.

Concrètement, accessible par informatique, GéOrienté permettra au travailleur social ou à l'agent d'accueil de renseigner le profil de l'utilisateur ainsi que ses besoins et d'accéder à la liste des partenaires qui peuvent convenir à l'utilisateur devant être redirigé, ainsi qu'aux informations concernant ces partenaires (adresse, horaires, fiche de liaison...).

Ne traitant pas d'informations individuelles, GéOrienté permettra ainsi aux professionnels de bénéficier d'un outil agile et actualisé pour favoriser l'orientation des administrés et également de pouvoir informer en temps réels les partenaires utilisateurs des dispositifs déployés par le CCAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

Par 10 voix pour et 1 absence.

- Approuve l'inscription du Centre Communal d'Action Sociale d'Écully à la plateforme métropolitaine GéOrienté ;
- Autorise le Président à signer la convention jointe en annexe ou tout autre document y afférent ;

déposé le 10 DEC. 2022
 transmis le 10 DEC. 2022
Affiché, le 10 DEC. 2022

Ainsi délibéré,
A Écully, le 14 DEC. 2022

Le président
Pour le président,
La vice-présidente du C.C.A.S

Laure DESCHAMPS



Certifié exécutoire le 10 DEC. 2022

Le président
Pour le président,
La vice-présidente du C.C.A.S

Laure DESCHAMPS



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Convention de partenariat entre le CCAS d'Ecully et la Métropole de Lyon concernant la plateforme GéOrienté

Date de transmission de l'acte : 19/12/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 19/12/2022

Numéro de l'acte : 2022-52-T1 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 069-266910033-20221214-2022-52-T1-DE

Date de décision : 14/12/2022

Acte transmis par : Caroline CHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.1. Délibérations relatives aux aides sociales